

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, TENUE LE LUNDI 02 AVRIL 2012, À 19 H 30, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT SITUÉ AU 305 RUE PRINCIPALE, SAINT-ANTONIN, SALLE A, LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	RÉAL	THIBAULT
LES CONSEILLERS :	DENIS	TARDIF
	MICHEL	NADEAU
	JEAN-ROCH	BOUCHER
	EUGÈNE	LAROCHELLE
	DENIS	FORTIN
	ANNE-MARIE	DIONNE

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MAIRE.

=====

2012-04-092 OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 19 heures 30 minutes. Le maire Réal Thibault préside la séance, et la directrice générale et secrétaire-trésorière Louisiane Dubé rédige le procès-verbal.

2012-04-093 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour. Il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu en enlevant le point 31-B : Étangs du village.

2012-04-094 PÉRIODE DE QUESTIONS

➔ Un contribuable a demandé des explications sur le forum sur la culture forestière et l'adhésion à l'Agence régionale et mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

2012-04-095 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 mars 2012 mais avec un amendement à la résolution 2012-03-075 : « Monsieur Denis Fortin demande d'ajouter le développement de la Rue Simard aux mesures compensatoires et que les frais occasionnés soient partagés en pourcentage (%) entre les deux développements situés en zones humides ».

Adopté à l'unanimité.

2012-04-096 CORRESPONDANCES

- Lettre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation de Territoire présentée aux membres du conseil et concernant les ententes sur les travaux municipaux.
- Fais un voeu de CIMT-TV ont fait parvenir un poster représentant la petite famille de Josée Tardif et de Stéphane Thibault.
- Rapport mensuel d'activités de la Corporation de développement et de l'agent de développement, monsieur Jean-François Lévesque.
- Lettre de remerciement de la Fabrique de Saint-Antonin pour notre publicité dans le feuillet paroissial.
- Invitation de BPR à l'inauguration de leurs locaux le 19 avril 2012 à 17 heures 30 au 299, rue Lafontaine, bureau 212, Rivière-du-Loup.

2012-04-097 ADOPTION DU RÈGLEMENT 678-12

Une copie du règlement 678-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 678-12 pour fixer la limite de vitesse à 50 kilomètres/heure sur une partie du premier Rang, soit à l'ouest de l'autoroute 85 jusqu'à la propriété située au 1166, Premier Rang.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

2012-04-098 ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin demande, de gré à gré, des prix pour l'achat d'un ordinateur performant pour le bureau de la directrice de l'urbanisme et de l'environnement.

QUE le conseil approuve l'achat et en effectue le paiement.

2012-04-099 AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DU BUREAU, CENTRE RÉJEAN-MALENFANT ET JARDINIÈRES

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin accepte le prix de « Embellissement Rivière-du-Loup » pour l'aménagement de fleurs, l'entretien des terrains de l'édifice municipal, du centre Réjean-Malenfant et les jardinières installées le long de la rue Principale pour un montant de 2 177.63 \$, taxes incluses.

Le tout devra être terminé avant le vendredi 8 juin 2012.

2012-04-100 FORUM SUR LA CULTURE FORESTIÈRE

Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin délègue messieurs les conseillers Denis Fortin et Michel Nadeau pour assister au Forum sur la culture forestière, mardi le 08 mai 2012, à l'Hôtel Rimouski, Centre des Congrès, salle de bal, 225 boulevard René LePage Est de 8 heures à 16 heures 30, de payer les frais d'inscription de 35 \$ par personne ainsi que les frais de déplacement.

2012-04-101 DEMANDE DE CIRCULER DANS LES RUES LE VENDREDI SAINT/CHEMIN DE CROIX

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin accorde son autorisation de circuler sur le parcours du Chemin de la Croix, le 6 avril 2012, ce Vendredi Saint dans certaines rues (secteur village) de la municipalité de Saint-Antonin.

2012-04-102 RÉSOLUTION CONCERNANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'EXPRIMER l'objection de la municipalité de Saint-Antonin à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

**2012-04-103 RÉSULTAT ET ACCEPTATION DES SOUMISSIONS /
PAVAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres publique (SEAO, journal Constructo) pour le pavage :

- Rue Principale jusqu'à l'intersection du Chemin du Lac
- Portion du Chemin du Lac
- Rue Bélanger
- Rue Bossé
- Rue Dumont
- Rue Pelletier

Enrobé bitumineux en vrac à l'usine;

CONSIDÉRANT QU'après l'adjudication du contrat, l'entrepreneur a jusqu'au 4 mai 2012 pour soumettre au maître de l'ouvrage son calendrier de réalisation, pour approbation. Les travaux doivent être terminés avant le 8 juin, pour ce qui est des rues sans décohésionnement et avant le 29 juin pour le reste.

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 mars 2012 à 11 heures :

Construction BML Inc.....374 410.34 \$ taxes incluses
Construction Jean-Paul Landry Inc.....319 107.36 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Construction Jean-Paul Landry Inc. au montant de 319 107.36 \$ (toutes taxes et toutes contingences incluses).

QUE le contrat à intervenir entre la municipalité de Saint-Antonin et Construction Jean-Paul Landry Inc. représentée par Monsieur Christian Landry sera signé dans les dix (10) jours de la présente résolution.

QUE le maire, monsieur Réal Thibault et la directrice générale, Louisiane Dubé, soient autorisés à signer ledit contrat avec le représentant de l'entrepreneur, monsieur Christian Landry.

2012-04-104 **ADHÉSION À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Antonin renouvelle gratuitement son adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

2012-04-105 **SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 15 AU 21 AVRIL 2012**

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin déclare la semaine du 15 au 21 avril 2012, « Semaine de l'Action bénévole » sous le thème « Votre présence fait la différence ».

QUE le maire, monsieur Réal Thibault et/ou un ou des conseillers soient présents à la conférence donnée par monsieur Martin Latulippe sur le domaine du potentiel humain ainsi qu'au 5 à 7 qui aura lieu le 18 avril prochain à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup et d'en payer les coûts d'inscription de 20 \$ par personne, les frais de déplacement.

2012-04-106 **CONVENTION ENTRE L'OTC ET LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin autorise le paiement de la contribution 2012 au montant de 11 499 \$ à l'OTC.

2012-04-107 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR LE CORPS DE CADETS 2875 DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder au Corps de Cadets 2875 de Rivière-du-Loup une contribution de 50 \$.

2012-04-108 DEMANDE D'AIDE DU CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder au Centre de Santé et des Services sociaux de Rivière-du-Loup une contribution de 50 \$ pour les camps d'été des jeunes.

2012-04-109 CONTENEURS POUR LES MATÉRIAUX ENCOMBRANTS

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Antonin offre à la population de Saint-Antonin l'installation de conteneurs aux fins de leur permettre de se débarrasser des objets encombrants qui ne peuvent être ramassés lors de la cueillette des ordures ménagères. Ces conteneurs seront placés, comme à l'habitude, au garage municipal, aux dates suivantes :

- Semaine du 06 au 12 mai 2012
- Semaines du 24 juin au 14 juillet 2012

2012-04-110 NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE COMME RESPONSABLE DE TOUS LES SERVICES AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT QUE madame Louisiane Dubé est directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est la responsable de l'accès aux documents;

CONSIDÉRANT QU'elle est autorisée par le conseil à signer tous les documents ainsi que tous les chèques et autres pièces ou effets bancaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Eugène Larochelle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin demande au CFE et à la Caisse Populaire de Saint-Antonin de nommer madame Louisiane Dubé, directrice générale et secrétaire-trésorière comme première responsable de toutes les transactions effectuées à ces institutions.

QUE cette résolution prend effet à compter de son adoption.

2012-04-111 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NO. 679-12

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Fortin qu'à une prochaine séance le conseil de la municipalité de Saint-Antonin adoptera le règlement 679-12 abrogeant le règlement 600-07 concernant les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

2012-04-112 DEMANDE DE PROLONGATION POUR LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2011 AU MAMROT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait le changement de logiciels comptables en novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les responsables ont dû se familiariser avec tous ces changements;

CONSIDÉRANT QU'il a été impossible pour la directrice générale de terminer son dossier de vérification qu'elle doit fournir aux vérificateurs externes;

CONSÉQUENCE il est proposé par Michel Nadeau, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de bien vouloir permettre que le dépôt des états financiers 2011 de la municipalité de Saint-Antonin soit prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2012.

2012-04-113 NOMINATION D'UNE BÉNÉVOLE À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin nomme madame Élisabeth Fournier comme bénévole à la bibliothèque «Le Paradis du Livre».

2012-04-114 AVIS DE MOTION CONCERNANT L'IMPLANTATION ET LA HAUTEUR DES HAIES SITUÉES DANS LES COURS AVANT

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Eugène Larochelle qu'à une prochaine séance le conseil de la municipalité de Saint-Antonin adoptera le règlement numéro 680-12 concernant l'implantation et la hauteur des haies situées dans les cours avant.

2012-04-115 AVIS DE MOTION POUR CONSTITUER UNE NOUVELLE ZONE MUNICIPALE POUR LE DOMAINE DE LA RIVIÈRE-VERTE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Fortin qu'à une prochaine séance le conseil de la municipalité de Saint-Antonin adoptera le règlement numéro 681-12 concernant une nouvelle zone municipale pour le Domaine de la Rivière-Verte.

2012-04-116 PERSONNALITÉ « JEUNESSE » DE LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Anne-Marie Dionne a été mise en nomination au Prix Chrysalide de la Jeune Chambre de commerce de Rivière-du-Loup comme « Personnalité Jeunesse»;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin félicite madame Anne-Marie Dionne pour sa nomination et autorise le paiement de 60 \$ pour son inscription.

2012-04-117 SUPER DÉMOLITION 2012

CONSIDÉRANT QUE le Centre Sportif Saint-Antonin organise une super démolition 2012 en juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'aide de la municipalité serait très appréciée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin consent à ce que les terrains et les estrades soient prêtés gratuitement au Centre Sportif Saint-Antonin pour cet événement. Que les employés et la machinerie de la municipalité soient mis à leur disposition pour l'aménagement de la piste et autres.

2012-04-118 DEMANDE DE PERMISSION À HYDRO-QUÉBEC POUR PERMETTRE L'ENFOUISSEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité par des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Jean Labonne, à signer les deux copies de la demande de permission à Hydro-Québec pour faire l'installation d'une conduite d'égout sanitaire sur une partie des lots 9-A et 9-B et d'apposer ses initiales sur les plans.

2012-04-119 FESTIVAL COUNTRY DE SAINT-ANTONIN

CONSIDÉRANT l'implication des Tourbières Berger Ltée. pour la relance du Festival Country de Saint-Antonin pour une 5^{ième} édition en 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise «Les Tourbières Berger Ltée.» est prête à investir un maximum de 40 000 \$, pour cette relance;

CONSIDÉRANT QUE des conditions sont attachées à cette participation et que ces conditions devront être respectées;

CONSIDÉRANT QU'il est crucial que le Festival Country de Saint-Antonin puissent poursuivre ses activités;

CONSIDÉRANT QUE les estrades ont été construites pour permettre cet événement chaque année et que lesdites estrades appartiennent à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'être partenaire au même titre que « Les Tourbières Berger Ltée.» dans une entente de partenariat, laquelle entente devra contenir sensiblement les mêmes exigences;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Eugène Larochelle et résolu à la majorité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin réserve le même montant que le partenaire « Les Tourbières Berger Ltée.», soit la somme de 40 000 \$.

QUE cette somme, mise en réserve, serve à la relance du Festival Country de Saint-Antonin 2012.

QUE l'argent sera versé seulement si besoin il y a pour mettre en place la tenue de l'événement.

Monsieur Denis Fortin s'oppose à cette résolution et propose que la Municipalité ne place pas dans une réserve le montant de 40 000 \$ pour le Festival Country de Saint-Antonin, il est appuyé de Messieurs Jean-Roch Boucher et Michel Nadeau.

Monsieur le maire, Réal Thibault demande le vote :

Les conseillers Denis Fortin, Jean-Roch Boucher et Michel Nadeau votent contre la résolution 2012-04-119 ;

Les conseillers Denis Tardif, Anne-Marie Dionne et Eugène Larochelle votent pour la résolution 2012-04-119.

Monsieur le maire, Réal Thibault tranche en faveur de ladite résolution afin qu'un montant de 40 000\$ soit mis en réserve, servant à la relance du Festival Country de Saint-Antonin 2012.

QUE l'argent sera versé seulement si besoin, il y a pour mettre en place la tenue de l'événement.

La résolution 2012-04-119 est donc adoptée à la majorité.

2012-04-120 NOMINATION DU PRO-MAIRE

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon l'article 116 du Code municipal, le conseil de la municipalité de Saint-Antonin nomme monsieur Michel Nadeau comme pro-maire pour les six (6) prochains mois, soit du 05 avril 2012 au 05 octobre 2012, en remplacement de Monsieur Denis Fortin.

Monsieur Eugène Larochelle propose Madame Anne-Marie Dionne comme pro-maire appuyé de Monsieur Denis Tardif.

Monsieur le maire, Réal Thibault appuie la nomination de Monsieur Michel Nadeau comme pro-maire pour les prochains six(6) mois.

2012-04-121 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu la liste des dépenses incompressibles inscrites aux journaux des déboursés :

Du 01 au 05 mars et du 07 au 31 mars 2012 : 66 309.09 \$

Total des incompressibles :

66 309.09 \$

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées;

PAR AILLEURS, il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures d'achats inscrites sur la liste suggérée des paiements automatiques au 27-03-2012 au montant de 76 531.79 \$ ainsi que le paiement des factures reçues après la fermeture :

Frais de représentation.....	24.50 \$
Matériel et fournitures.....	4 472.44 \$
Pour un total de :	4 496.94 \$
Grand total de :	81 028.73 \$

AFFAIRES NOUVELLES

2012-04-122

ÉTANGS SECTEUR RIVIÈRE-VERTE

CONSIDÉRANT QUE les notes de bilan du système de la station d'épuration (Secteur Rivière-Verte) ne respecte pas les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement du « Millénaire » est retardé pour ces causes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin s'engage à rendre conforme, les infrastructures (Étangs Secteur Rivière-Verte) en collaboration avec les ingénieurs de la Firme Roche et à prendre toutes les mesures afin de corriger la situation le plus tôt possible.

2012-04-123

PÉRIODE DE QUESTIONS

- ➔ Le règlement sur les haies s'applique sur tout le territoire de la municipalité.
- ➔ Les conseillers qui assisteront au forum sur la culture forestière devront faire un résumé par devant l'assemblée à la prochaine séance.
- ➔ Avant de faire les travaux d'asphaltage sur la rue Principale, trois ou quatre poteaux devront être enlevés.
- ➔ Les employés devraient porter des vêtements plus sécuritaires, comme chapeaux de sécurité sur les chantiers.
- ➔ Fosses septiques, pour les deux premières années il faudra une période d'ajustement. Des ententes devront être conclues avec Campor pour ceux qui font faire la vidange à tous les ans.

2012-04-125

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Le conseiller Eugène Larochelle propose la clôture de la séance. La séance est levée à 20 h 40.

**Adopté à Saint-Antonin,
Ce 02^e jour du mois d'avril 2012**

Réal Thibault,
MAIRE

Louisiane Dubé,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière